

Analyse CFDT de la participation de l'INRA aux RTRA (Réseaux Thématiques de Recherche Avancée)

Vous nous proposez une information sur la constitution de la dotation des fondations de coopération scientifique pour les quatre RTRA dans lesquels l'INRA est impliqué. Comme vous avez reçu délégation du Conseil d'Administration (pas de la CFDT !) pour engager de tels projets, vous ne demandez pas de vote.

Pourtant, il y a beaucoup à dire, tant sur le principe que sur la déclinaison au cas par cas.

D'abord, les principes généraux :

- **la participation des chercheurs aux structures d'administration de ces fondations est dérisoire** (entre 7 et 15 %) et reste même en dessous des 20% du nombre de membres de ces conseils qui peut être élu, chiffre plafond déjà peu reluisant,
- **l'investissement d'argent dans un système de placement fait qu'une partie du budget de l'INRA est bloquée dans de telles fondations**. Même si vous nous avez affirmé que l'argent serait vite consommé dans le RTRA Montpellier (5 ans), nous ne sommes pas rassurés : l'argent de l'Etat doit être budgété tous les ans et ne doit pas faire l'objet de placement supposant une rentabilité pour assurer un fonctionnement (quelle sera l'éthique d'un tel placement ?). Si le projet est à ce point important – et on voit bien que ce projet est un support du rapprochement INRA – Cirad, peut-on lui prévoir une durée de vie aussi faible ?
- **de plus, cet investissement se fait sur le budget général de l'Institut non abondé particulièrement pour l'occasion**, donc au détriment des budgets récurrents des laboratoires,
- **enfin, dans certains RTRA, le recrutement de personnel propre est prévu. Nous y sommes hostiles**, mais pouvez-vous nous dire à quelle convention collective ils seront rattachés ?

Des remarques complémentaires pour 2 RTRA :

- pour le projet de Montpellier (recherche agronomique et développement durable), nous nous devons de redire ici l'inquiétude de nos collègues des Antilles – Guyane, obligés de candidater aux appels d'offre du RTRA pour avoir de nouveaux moyens de fonctionnement, sentant ainsi un risque de vassalisation de leur Centre par rapport au Centre métropolitain de Montpellier,
- pour le projet de Lyon (innovations thérapeutiques en infectiologie), nous ne parvenons pas à comprendre l'enjeu tellement prioritaire pour l'Institut qu'il soit à ce point doté par notre maison (1000 kilo-euros à Montpellier pour plus de 500 chercheurs et 250 à Lyon pour seulement 45 membres de l'INRA).

Au stade où en sont les projets, nous insistons pour qu'une modification soit apportée à la représentation des élus du personnel pour que celle-ci soit correcte. Que peut répondre la tutelle Recherche ?